

## **Communiqué de presse**

### **Prélèvements illégaux de cactus *Tête à l'anglais* sur la Désirade**

Le cactus tête à l'anglais *Melocactus intortus* est une espèce protégée par la loi depuis 1988 car il s'agit d'une espèce rare est menacée.

Une des menaces principales avant la protection était le prélèvement dans la nature.

Ce cactus n'est présent qu'aux Bahamas et dans quelques îles des Grandes et Petites Antilles. En Guadeloupe, cette espèce n'est présente que sur la Désirade et Terre-de-Haut des Saintes. Il se développe uniquement dans les zones arides.

Cette espèce a nettement régressée ces dernières années sur la Désirade et notamment dans le périmètre de la réserve naturelle sur la côte Est.

Ce cactus fait aujourd'hui face à d'importantes menaces :

- Destruction par les hommes et les animaux divagants : piétinement involontaire ou prédation notamment lors du carême pour accéder à une ressource alimentaire devenu rare.
- Prélèvements illégaux pour en faire des plantes d'ornement
- Attaque parasitaire par la chenille du papillon pyrale du cactus qui s'alimente du cactus jusqu'à le tuer.

Depuis 2015, les cactus tête à l'anglais sont inventoriés par les gestionnaires de la réserve naturelle et sont protégés par un grillage pour éviter la destruction par les caprins et ovins. Actuellement, 88 individus sont ainsi engrillagés, ils seraient les derniers connus sur la réserve. Des dizaines, voire quelques centaines ont disparu en 2 ans.

**Plusieurs actes de prélèvements illégaux de *Melocactus intortus* ont été constatés sur la Réserve Naturelle de la Désirade au mois de mai 2017. Les individus étaient sous-protection.**

**Sa destruction, son prélèvement ou sa détérioration sont passibles de 15000€ d'amende et d'un an de prison.**

#### **Quelques informations complémentaires**

##### **Ce cactus est protégé par la loi et des conventions internationales :**

- Liste rouge UICN Guadeloupe : classé en Danger Critique
- Convention CITES
- Convention de Carthagène
- Arrêté ministériel du 26/12/1988 fixant la liste des végétaux protégés en Guadeloupe

Il faut entre 15 et 25 ans pour que les cactus deviennent adultes et puisse produire des graines.

Les agents de la réserve assurent la surveillance du territoire et plus particulièrement des espèces protégées.

Si vous êtes témoin d'un prélèvement contacter l'association TiTè, gestionnaire des réserves naturelles de la Désirade au 0690 349 755. L'aide de chacun est indispensable à la protection de cette espèce patrimoniale rare et fortement menacée.